





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal : Objet : Mise en place du comité consultatif de la vie étudiante

Séance du 6 octobre 2021 Convocation du 30 septembre 2021 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le six octobre à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trente septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

## Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

# Etaient représentés :

Mme Annie Bach par M. Frédéric Guermann, M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes

### Etait absente

Mme Nadine Lacroix

### Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 6 octobre 2021

### OBJET : Mise en place du comité consultatif de la vie étudiante

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant les enjeux d'intégration des étudiants sur le territoire de la Ville dans le cadre de la démarche Sceaux Campus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la mise en place du comité consultatif de la vie étudiante.

PRECISE que celui-ci est composé :

- les directeurs des établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire de la Ville,
- les gardiens des résidences étudiantes,
- un binôme étudiant (délégué et suppléant) pour chacune des résidences étudiantes,
- un binôme étudiant (titulaire et délégué) pour chacun des établissements d'enseignement supérieurs,
- des représentants des associations logement étudiant actives à Sceaux,
- un représentant de la conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB).

PRECISE que le règlement intérieur et la liste de ses membres seront approuvés par arrêté du maire.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme

Milye Can

le maire